

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80180 Numéro SIREN : 479 446 312 Nom ou dénomination : A.C.T

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003804

B3806

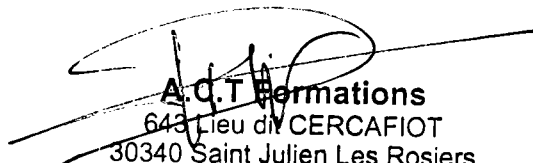
ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après : A.C.T.,

représentée par son représentant légal et Gérant, Raymond Petit

certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux
comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Signature



A.C.T. Informations
643 Lieu dit CERCAFIOT
30340 Saint Julien Les Rosiers
04 66 85 50 46 - 06 23 02 20 16

A.C.T.

47944631200031

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN 2022

BILAN ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amorts	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1225	1225	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1225	1225	0	0
Immobilisations corporelles	22824	17046	5778	0
Immobilisations financières	2420	0	2420	2420
Cautions	2420		2420	2420
Total actif immobilisé	26469	18271	8198	2420
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	4300		4300	4300
Créances	10929	0	10929	5130
Cotisation Foncière des Entreprises	299		299	0
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	284		284	284
Clients	10346		10346	4846
Disponibilités	138		138	138
Virements internes	138		138	138
Charges constatées d'avance	0		0	0
Total actif Circulant	15366	0	15366	9567
TOTAL ACTIF	41835	18271	23564	11987

BILAN PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Net	Net
Capital	3371	3371
Réserves	7375	7375
Réserve légale	600	600
Autres réserves	6775	6775
Report à nouveau	-22177	-24874
Résultat de l'exercice	13991	2697
Total Capitaux Propres	2561	-11430
Dettes financières	11912	4701
Emprunt	503	1427
Associés - Comptes courants	9378	2108
Banque 1	1438	284
Carte à débit différé	593	882
Clients créditeurs	0	0
Dettes d'exploitation	9091	18717
Fournisseurs	900	2900
Charges sociales du gérant TNS	7141	14334
TVA sur prestation de service en attente de paiement - Fournisseurs	1050	717
Cotisation Foncière des Entreprises	0	766
Total Dettes	21003	23418
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	23564	11987

A.C.T.

47944631200031

Montants exprimés en euros

Exercice du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de résultat 2022

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2022
		Net
Chiffre d'affaires		61935
Vente de service		61935
Total des produits d'exploitation		61935
Achats		1373
Matière première et consommables de production		144
Eau, gaz, électricité		350
Matériel et outillage		879
Services extérieurs		26853
Loyers et charges locatives		691
Location de matériel		752
Abonnements logiciels		755
Assurance professionnelle		421
Frais divers		4650
Honoraires divers		-1238
Frais d'actes et de contentieux		99
Publicité, publications, relations publiques		48
Frais de déplacements		7455
Véhicule et carburant		7269
Réception, représentation, congrès		55
Restaurants et repas d'affaires		3494
Télécom et poste		1055
Serv ces bancaires		1346
Impôts et taxes		601
Autres impôts		103
CSG déductible		498
Rémunérations et charges sociales		17048
Rémunération du gérant		12551
Cotisations à la Sécurité Sociale des Indépendants du gérant		2645
Cotisations Madelin du gérant		1638
CSG/CRDS non déductible		213
Dotations aux amortissements et aux provisions		1184
Amortissement		1184
Total des charges d'exploitation		47058
RESULTAT D'EXPLOITATION		14877
Total des produits financiers		0
Intérêts des emprunts et dettes		750
Total des charges financières		750
RESULTAT FINANCIER		-750
RESULTAT COURANT		14127
Autres produits exceptionnels		-56
Total des produits exceptionnels		-56

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022
	Net
Pénalités, amendes fiscales et pénales	80
Total des charges exceptionnelles	80
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-136
Impôt sur les bénéfices	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	13991

Désignation de l'entreprise		A.C.T.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		643 Lieu-dit Cercafiot 30340 Saint-julien-les-rosiers			
SIRET		4 7 9 4 4 6 3 1 2 0 0 0 3 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2022	
		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012
		Autres *	014	1 225	016 1 225
	Immobilisations corporelles *		028	22 824	030 17 046
	Immobilisations financières * (1)		040	2 420	042 2 420
	Total I (5)		044	26 469	048 18 271
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	4 300	066 4 300
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 346	070 10 346
		Autres * (3)	072	583	074 583
	Valeurs mobilières de placement		080		082
	Disponibilités		084	138	086 138
	Charges constatées d'avance *		092		094
	Total II		096	15 366	098 15 366
	Total général (I + II)		110	41 835	112 18 271
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		3 371
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		600
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132 6 775
	Report à nouveau		134		-22 177
	Résultat de l'exercice		136		13 991
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		2 561
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		2 534
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		900
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	9 378	172 17 569
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		21 003
Total général (I + II + III)			180		23 564
RENOUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195 12 350
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 6 974
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.C.T.		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
							61 935	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	61 935	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - Immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	47 058	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	14 877	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	750	
Produits exceptionnels (IV)						290	-56	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				80	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	13 991	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 991	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	14 071	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 17 813 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	0	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.C.T.		Néant ☐					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 225	412		414		416	1 225		1 225
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	15 863	472	6 974	474	13	476	22 824		22 824
	Immobilisations financières	480	2 420	482		484		486	2 420		2 420
TOTAL		490	19 508	492	6 974	494	13	496	26 469		26 469
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	1 225	502		504		506	1 225		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	15 863	562	1 184	564		566	17 046		
TOTAL		570	17 088	572	1 184	574		576	18 271		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise <u>A.C.T.</u>				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0	
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0	
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains		710	715	2						
Constructions		720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5						
Matériel de transport		750	755	6						
Autres immobilisations corporelles		760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	17 813						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983	14 071						
Déficits reportables			984	3 741						
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870	3 741						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	1 638		381	1 638	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	2 748		380	3 459	
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒	
Exercice ouvert le : _____		et clos le : _____		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026
Période de référence	024			/	/
Date de cessation				/	/

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 128, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 4 7 9 4 4 6 3 1 2

Dénomination de l'entreprise

A.C.T.

Adresse (voie)

643 Lieu- dit Cercafiot

Code postal

3 0 3 4 0

Ville

Saint- julien- les- rosiers

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 4 7 9 4 4 6 3 1 2

Dénomination de l'entreprise

A.C.T.

Adresse (voie)

643 Lieu- dit Cercafiot

Code postal

3 0 3 4 0

Ville

Saint- julien- les- rosiers

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.C.T.
EURL au capital de 3 371,00 €
Adresse : 643 Lieu-dit Cercafiot, Saint-julien-les-rosiers
RCS Nimes 479446312

Procès verbal de décision unilatérale de l'associé unique en date du 16/03/2023

Le 16/03/2023 à 10h00, au siège social de la société, le Gérant de la société A.C.T., à savoir Raymond Petit (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES (13 991,19 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés s'élevant à QUATRE-VINGTS EUROS (80,00 €)

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022, s'élevant à TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES (13 991,19 €) de la manière suivante :

Apurement des pertes antérieures : TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES (13 991,19 €)

Dotations aux réserves :

- Dotation à la réserve légale : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation à la réserve statutaire : ZÉRO EURO (0,00 €)
- Dotation aux réserves facultatives : (0,00 €)

Bénéfice distribuable :

- À titre de dividende : (0,00 €)
- Report à nouveau : (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

RP

Exercice	Dividendes versés
2021	0,00 €
2020	0,00 €
2019	0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Gérant

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Gérant qui, au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 se monte à 12 551,30 €.

L'Associé Unique, approuve le montant total des cotisations personnelles du gérant de l'exercice 2022 prises en charge par la société pour un montant de 4 283,33 € (dont 1 638,33 € de cotisations facultatives).

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Gérant à 14 000,00 € pour l'exercice 2023, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d'une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

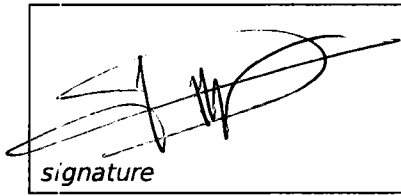
Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

RP

Raymond Petit, Associé Unique



signature